

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

Conseil municipal, en bref...

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2018

Délégués syndicat d'assainissement

Désignation des représentants au Sictu : Stéphane Corvisier, Michelle Dauvergne, Marc Giroud. Suppléants : Alain Vaillant, Jean-Jacques Barreaux.

Prix de la redevance assainissement

Le Maire fait part de ses démarches auprès du Sictu sur le prix de l'eau.

Recrutement d'un architecte

Décision de recruter, après mise en concurrence, un architecte pour l'ensemble des opérations envisagées sur la propriété jouxtant l'école et en cours d'acquisition : analyse de l'existant, étude d'un schéma d'aménagement d'ensemble, puis réalisation des opérations validées.

Subventions de l'État

Demande de subvention à l'État pour l'acquisition et la réhabilitation de la partie logement (289 766 €) de la propriété en cours d'acquisition.

Demande d'une subvention, dans le cadre du contrat de ruralité entre l'État et la Communauté, pour l'autre partie de cette acquisition (185 155 €), destinée à recevoir des équipements scolaires, périscolaires et enfance.

Fonds scolaire du Département

Demande de subvention au Département pour le projet d'extension de l'école communale.

PNR : demande de subventions

Demande de subventions au PNR :
- pour la restauration des murs en pierres sur la rue de Labbeville de la propriété en cours d'acquisition,

- pour la restauration du « grenier à sel », au bout du parking de la mairie,
- pour le changement de la chaudière du Foyer rural dans le cadre des certificats d'économie d'énergie.

- pour la réalisation d'un diagnostic complet de l'état de l'église.

Statues de l'église

Demande de subvention à l'État pour la restauration des statues classées de l'église, pour 4 739 € HT.

Action en faveur de l'environnement

Décision de réaliser en 2018 une action de sensibilisation à destination des Vallangoujardois pour les inciter à aller dans le sens du « zéro phyto » dans la gestion de leur espace privé.

Refus du PLU intercommunal

Confirmation du refus de transférer le PLU à la Communauté.

Intempéries

Remerciements aux agriculteurs pour leur disponibilité et leur efficacité pour le déneigement des rues.

Association Les P'tits Loups

Les élus s'inquiètent des problèmes de gestion de l'association qui gère la cantine et la garderie de l'école. Un rapprochement avec l'AOJE (qui gère le centre de loisirs d'Ennery) est engagé, en lien avec la Communauté.

Classe de neige

Chacun se félicite de l'excellente organisation de la classe de neige à Courchevel.

Mairie

01 34 66 51 11

secretariat@vallangoujard.fr
http://www.vallangoujard.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi, jeudi	9h à 17h
Mercredi	9h à 12h
Vendredi	9h à 16h
Samedi	8h à 12h

... ou sur rendez-vous

Tonte et travaux bruyants

Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
Dimanche et fériés de 10h à 12h

Les **feux extérieurs** de toute nature (y compris de simples branchages, de palettes, etc...) sont strictement interdits.

Encombrants

Ramassage **mercredi 7 mars matin**

Réunions de quartiers

à 20 heures en mairie

- Jeu 8 mars : Sausseron, Garnier
- Ven 9 mars : Marines et Moulin
- Mer 21 mars : Pontoise et centre
- Jeu 22 mars : Labbeville, St-Omer
- Jeu 29 mars : Morteau
- Ven 30 mars : Mézières

En cas d'indisponibilité : se rendre à la réunion d'un autre quartier.

Livraisons en mairie

Vous pouvez maintenant vous faire livrer des colis en mairie, 17 rue de Marines, notamment pour vos achats faits sur Internet.

Prévenir le secrétariat par mail.

L'école communale, au cœur de l'action

Quelles sont, dans ce domaine, les obligations de la Commune ?

Si l'Éducation nationale prend en charge l'essentiel, c'est-à-dire le salaire des enseignants, il revient à chaque commune de mettre à disposition de l'école des bâtiments adaptés et de les gérer (entretien, mobilier, ménage, chauffage...).

L'obligation des communes ne porte dans les textes que sur la scolarité obligatoire (à partir de 6 ans), mais en fait aujourd'hui l'école communale comporte partout des classes maternelles, avec, aux côtés des enseignants, des agents spécialisés des écoles maternelles, qui sont à la charge des communes.

Le périscolaire, facultativement mis en place par les communes est, de fait, devenu une composante indispensable. Quelle commune pourrait aujourd'hui n'avoir ni cantine ni garderie ?

L'action communale accompagne aussi l'effort des enseignants par la mise à disposition, d'une part, de moyens pédagogiques (ex : l'informatique scolaire, domaine dans lequel notre école s'est inscrite dès la toute première vague du programme « école numérique rurale ») et, d'autre part, d'intervenants spécialisés (à Vallangoujard, ces intervenants, recrutés par la Municipalité en lien avec les enseignants et en fonction des opportunités, ont, dans le passé, assuré l'anglais et l'initiation musicale ; à présent, l'intervenant communal assure le sport).

La Commune (bien au-delà de ses obligations légales) participe financièrement aux classes de découverte (ex : tout dernièrement, la classe de neige à Courchevel), ainsi qu'à des projets scolaires (arts, poésie, environnement, jardin pédagogique...) et à la sensibilisation au gaspillage alimentaire avec la mise en place d'un poulailler.

Enfin, comme nous avons pu le voir avec les nouveaux rythmes scolaires, la Commune, de toute évidence (et même si les nouveaux rythmes scolaires n'ont finalement pas été maintenus), devra à l'avenir s'impliquer de plus en plus dans des dimensions périscolaires s'interpénétrant, pour le plus grand bien des enfants, avec la dimension scolaire proprement dite, dans un équilibre qui n'est pas encore bien défini et qui sera très certainement évolutif.

Gouverner, c'est prévoir !

Notre école avait bien failli perdre une classe à la rentrée 2013. Il s'en est fallu de peu. Chacun (enseignants, parents, élus) a su alors agir pour convaincre les autorités d'accorder un sursis. Et ce sursis a effectivement permis, comme nous l'affirmions, de retrouver un effectif suffisant. Mais pour se mettre dorénavant à l'abri de ce risque, la municipalité prévoit dans futur PLU des secteurs d'urbanisation où (dans le respect du cadre de vie auquel chacun tient) se recréera une certaine mixité de l'habitat (mixité qui était traditionnelle dans nos villages), avec de petites opérations de logements locatifs destinés à accueillir de jeunes familles, et donc des enfants à scolariser.

En effet, l'école est le foyer de vie de notre village. Perdre cette vie serait assurément un grand malheur !

Préparer l'avenir, s'agissant des affaires scolaires, c'est dorénavant être capable de développer la dimension périscolaire en s'adaptant au mieux aux évolutions qui s'annoncent. Ne pas être capable de le faire, déclasserait notre école et conduirait à sa perte face à la concurrence, au voisinage immédiat d'une grande agglomération.

Mieux répondre aux besoins futurs en achetant la propriété jouxtant l'école

Pour toutes ces raisons, la Municipalité a saisi l'opportunité de sa mise en vente pour acquérir la grande propriété juste en-dessous de l'école. Ainsi, un espace suffisant permettra, au fil des ans, de mettre en place les équipements et les services indispensables à la satisfaction des besoins scolaires et périscolaires.

En outre, du fait de la rapide saturation des crèches communautaires, et de l'impossibilité prévisible de satisfaire les demandes croissantes des jeunes parents avec les seules assistantes maternelles (dont la place devra bien entendu demeurer centrale), il est plus que logique de réserver sur cet espace, un emplacement pour la création d'une antenne de crèche (sachant que la création de la crèche et sa gestion seraient à la charge de la Communauté de communes, et non pas de la Commune).

Financièrement, la Commune peut-elle supporter une opération aussi lourde ?

Il aurait été beaucoup plus simple pour la Municipalité de ne rien faire ! L'opération engagée est, en effet, particulièrement lourde, et ce programme d'action, à commencer par la seule acquisition, s'avère un véritable défi pour une modeste commune comme la nôtre. D'où les légitimes inquiétudes qui nous sont rapportées et que nous comprenons bien. Mais l'importance des enjeux justifie de tout faire pour relever ce défi. Et, pour cela, la Commune ne sera pas seule : des aides devraient nous être apportées par l'État, le Département et peut-être aussi la Région.

Ceux qui n'ont pas de jeunes enfants seront-ils les grands perdants ?

Certes, toutes ces actions bénéficient directement aux familles ayant de jeunes enfants. Mais, à bien y réfléchir, les personnes n'ayant pas de jeunes enfants devraient en être indirectement bénéficiaires. En effet, tout propriétaire d'une maison à Vallangoujard verra son bien valorisé d'une façon importante par l'existence d'une école encore plus dynamique et de services à l'enfance. C'est généralement la première question posée par les potentiels acquéreurs d'un bien dans nos villages. Et, dans ce registre scolaire et périscolaire, Vallangoujard a une très belle image... que la municipalité entend améliorer encore.